Image not found or type unknown

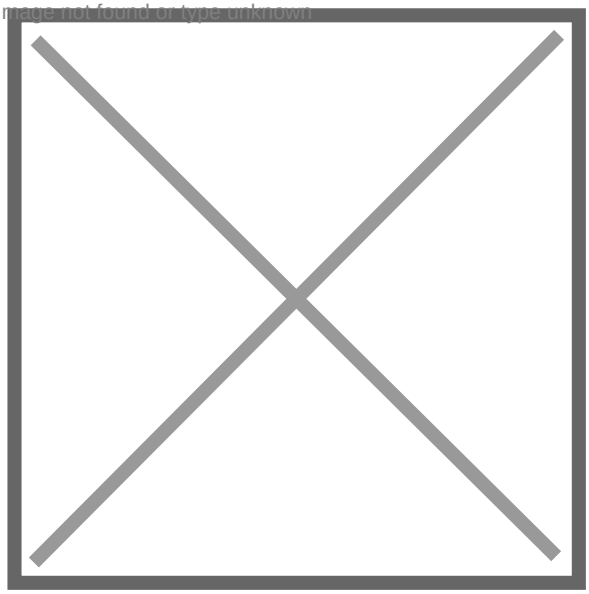

# Refus de cdi prefere rester en cdd

Par **barbarella**, le **20/08/2008** à **16:14**

bonjour
je suis aide soignante ,actuellement en cdd jusqu en juillet 2009
suite a une demission dans mon service mon employeur me propose de prendre la place de ma collegue et me propose un cdi seulement voila ça ne m interresse pas , deja car je dois prendre une mutuelle obligatoire assez chere alors que je ne gagne pas beaucoup , en plus j ai des projets pour l avenir et ne vais peut etre pas rester ( bien sur mon patron n est pas au courant) donc avec mon cdd je ne me sens pas " coincée"
ai je le droit de refuser ce cdi ? et rester en cdd
quelle raison valable puis je avancer pour le refuser ?
merci

Par **coolover**, le **22/08/2008** à **11:41**

Bonjour barbarelle.

Bien sûr tu peux refuser ton CDI. Mais alors, ton employeur n'est pas obligé de te reproposer un CDD. Il est libre de décider que vos relations en restent là et tu ne peux lui imposer un nouveau contrat de travail.

Pour info, sache que tu peux démissionner à tout moment dun CDI en respectant un préavis alors qu'en CDD, tu n'as pas le droit de démissionner : tu es obligée d'attendre la fin du CDD.

A toi de voir ce que ton employeur est prêt à faire et ce qui te convient le mieux.

(Si les salariés se mettent à préférer les CDD... Ca va donner du grain à moudre au MEDEF ça :) )

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés